

Communiqué de Presse

Enedis ne coupera pas les ballons d'eau chaude cet hiver

L'arrêté du 22 septembre 2022 ne porte aucunement sur des coupures d'électricité. À la demande de RTE et des pouvoirs publics, Enedis décalera temporairement, du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023, l'enclenchement automatique de la chauffe du ballon d'eau chaude durant la nuit. Cette mesure permettra de réduire le pic de consommation entre 12h et 14h dans un contexte de tensions pour le système électrique français.

Cette mesure de décalage n'aura pas d'impact ni sur le confort, ni sur la facture des clients concernés

L'enclenchement habituel en heures creuses de 12h à 14h du ballon d'eau chaude, basculera pendant la nuit entre 22h et 8h à compter 15 octobre pour une période de 6 mois. Cette mesure concerne 4,3 millions de clients en France ayant souscrit un contrat heure pleine heure creuse incluant les heures creuses de 12h à 14h. Cette mesure n'aura pas d'impact ni sur le confort, ni sur la facture des clients concernés, le tarif heure creuse étant maintenu. Le principe d'heures creuses entre 12h et 14h reste effectif pour les autres usages électriques. Aucune action du client n'est

Le client pourra à tout moment réenclencher, s'il le souhaite, son ballon d'eau chaude de manière manuelle.

Ce dispositif de décalage durant la nuit permet d'économiser l'équivalent de 2,5 GW (soit l'équivalent de la consommation de Paris).

Le compteur Linky au service d'une consommation électrique plus responsable

Cette mesure de sobriété énergétique s'ajoute à l'engagement que chaque Français pourrait prendre afin de baisser sa consommation d'énergie au service de l'intérêt collectif. Le compteur Linky est plus que jamais un outil essentiel au service d'une consommation électrique plus responsable. Mieux connaître ses usages et leur impact énergétique permet d'agir au quotidien pour réaliser, selon l'ADEME, jusqu'à 10% d'économies sur sa facture d'électricité. Linky peut permettre aux Français de suivre et de mesurer les effets des efforts de sobriété qu'ils mettront en œuvre au travers d'éco-gestes visant à réduire leur consommation électrique. Pour ce faire, ils peuvent se connecter sur leur compte client Enedis ou celui de leur fournisseur d'électricité.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur https://www.enedis.fr/media

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.







